

ATELIERS AALC

			TARIFS Saison 2017 - 2018 (1)			
			COMMUNE		HORS COMMUNE	
CODE			enfants	adultes	enfants	adultes
CERAMIQUE du 18 septembre 2017 au 7 juillet 2018						
P1	Adultes + Participation pour consommation de la Terre = 2 €/kg après cuisson	Mercredi 18H00 à 22H00		255 €		314 €
P2	Enfants - Ados 10 ans et + Participation pour consommation de la Terre = 22,00 €	Mercredi 16H00 à 18H00	135 €		172 €	
P3	Enfants de 6 à 10 ans + Participation pour consommation de la Terre = 22,00 €	Mercredi 14H00 à 16H00	135 €		172 €	
ARTS PLASTIQUES du 18 septembre au 7 juillet 2018						
A1	Adultes	Lundi 14H30 à 17H30		232 €		256 €
A1	Adultes	Mercredi 19H15 à 22H15		232 €		256 €
A2	Adolescents Participation pour les fournitures = 16,00 €	Mercredi 17H00 à 19H00	135 €		172 €	
A3	Enfants de 6 à 10 ans Participation pour les fournitures = 16,00 €	Mercredi 13H00 à 15H00 ou 15H00 à 17H00	135 €		172 €	
LANGUES du 2 octobre au 2 juin 2018						
LV1	Anglais débutant	Mercredi 18H00 à 19H30		228 €		251 €
LV1	Anglais moyen	Jeudi 17H à 18H30		228 €		251 €
LV1	Anglais conversation	Jeudi 18H30 à 20H		228 €		251 €
LV2	Espagnol débutant	Lundi 18H à 19H30		228 €		251 €
LV2	Espagnol intermédiaire	jeudi 18H à 19H30		228 €		251 €
LV2	Espagnol conversation	Jeudi 19H30 à 21H		228 €		251 €

MODALITES D'INSCRIPTIONS**ADHESION AALC : obligatoire chaque année pour toute inscription**

Individuel : adolescent à partir de 16 ans, adulte pratiquant = 10,00 €

Famille : 1 enfant = 10,00 €

2 enfants et plus à charge au sens de la CAF = 20,00 €

Dans la famille, le ou les adultes référents ne paient pas, mais le ou les adultes pratiquants paient 10,00 € par participant

Réductions pour les enfants d'une même famille (tarifs communes et hors communes)

réduction sur les enfants d'une même famille sur le total des activités d'AALC :

- 2 activités: 10 % - 3 activités : 15 % - 4 activités et plus : 20 % .

Application tarif " hors commune"

La décision d'admission est prise pour la saison en cours ; elle est réexaminée chaque année.

Application tarifs enfants :

- aux enfants jusqu'à 18 ans, la date anniversaire devant être incluse dans l'année d'inscription (septembre à juin)

- aux étudiants, apprentis, chômeurs et assimilés jusqu'à 25 ans sur présentation d'un justificatif.

- aux personnes handicapées sur présentation d'un justificatif.

Info :

Possibilité de régler par chèques vacances à hauteur de 50% du montant des cotisations.

Une carte d'adhérent au Pôle Culturel Evasion sera systématiquement établie au nom de chaque famille cotisant à AALC

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat d'AALC 05 56 77 36 18